



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier
l'authenticité des données contenues
dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 24 avril 2025

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

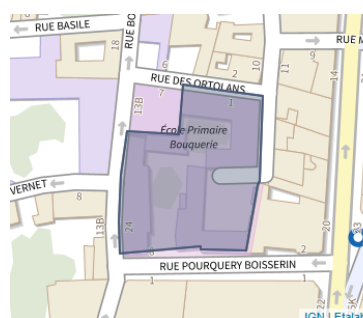
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

84140 AVIGNON

Code parcelle :
000-DH-109



Parcelle(s) : 000-DH-109, 84140 AVIGNON

1 / 15 pages



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :



INONDATION

Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation nommé PPRN-I Rhône [Avignon] Révision 1 a été approuvé et affecte votre bien.

Date de prescription : 07/05/2002

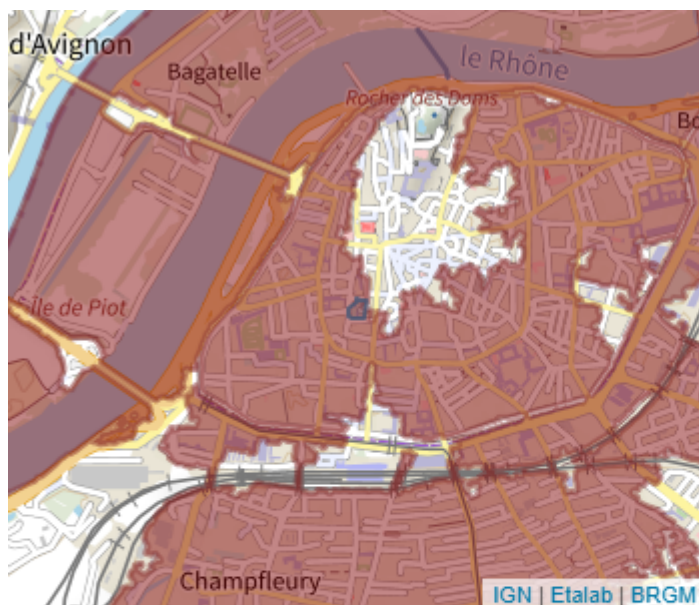
Date d'approbation : 20/06/2023

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

InondationPar une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



INONDATION

Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation nommé PPR Durance a été prescrit et peut affecter votre bien.

Date de prescription : 07/12/2011

Un PPR prescrit est un PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

Un PPR qui est en cours d'élaboration n'est pas applicable, mais il doit faire l'objet d'une information des potentiels futurs locataires ou des futurs acquéreurs au titre de l'information acquereur-locataires. vous pouvez trouvez des informations complémentaires notamment la zone d'étude auprès de votre préfecture.

Le PPR couvre les aléas suivants :

InondationPar une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

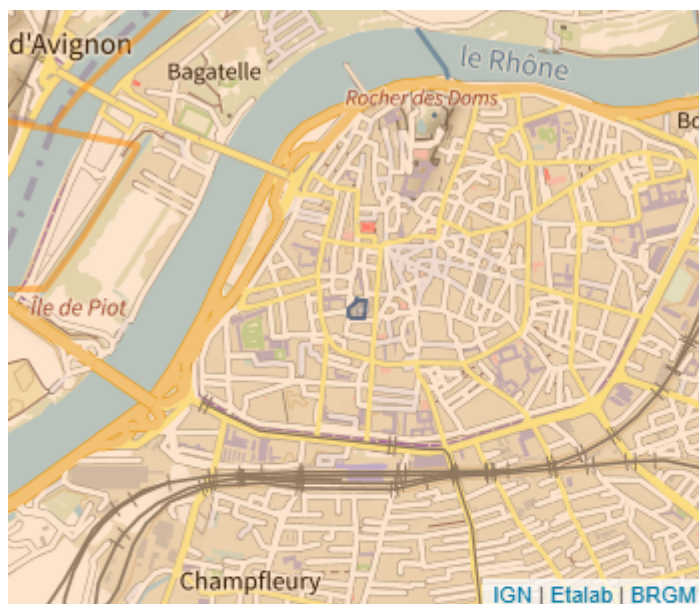
*Liberté
Égalité
Fraternité*



SISMICITÉ : 3/5

- 1 - très faible
- 2 - faible
- 3 - modéré
- 4 - moyen
- 5 - fort

Un tremblement de terre ou séisme, est un ensemble de secousses et de déformations brusques de l'écorce terrestre (surface de la Terre). Le zonage sismique détermine l'importance de l'exposition au risque sismique.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPEL

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture.

Sismicité

Pour le bâti neuf et pour certains travaux lourds sur le bâti existant, en fonction de la zone de sismicité et du type de construction, des dispositions spécifiques à mettre en oeuvre s'appliquent lors de la construction.

Pour connaître les consignes à appliquer en cas de séisme , vous pouvez consulter le site :

<https://www.gouvernement.fr/risques/seisme>

Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Rappel du risque : Inondation.

Le bien est-il concerné par des prescriptions de travaux ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ? ☐ Oui ☐ Non

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? ☐ Oui ☐ Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL



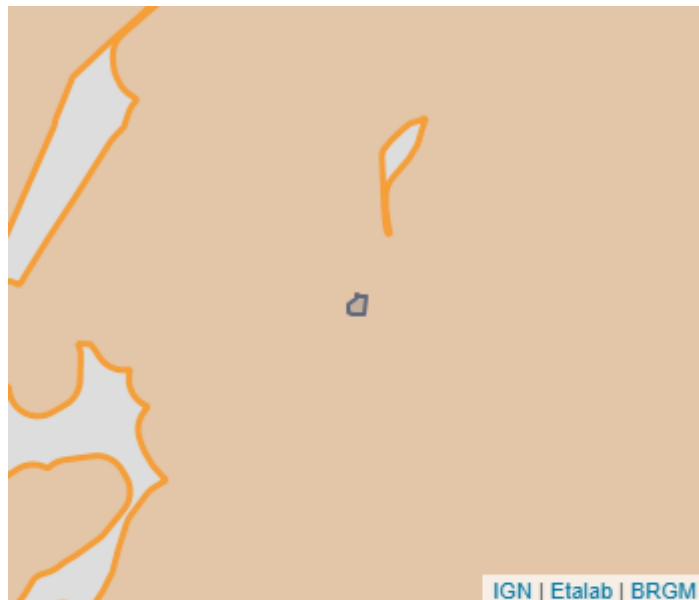
ARGILE : 2/3

-  1 : Exposition faible
-  2 : Exposition moyenne
-  3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition moyenne : La probabilité de survenue d'un sinistre est moyenne, l'intensité attendue étant modérée. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>

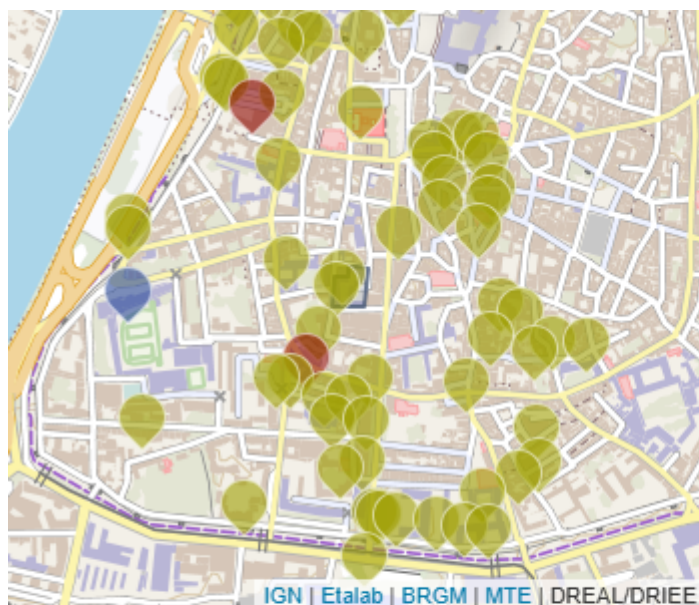


POLLUTION DES SOLS (500 m)

Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 2 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 61 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).
- 1 site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)





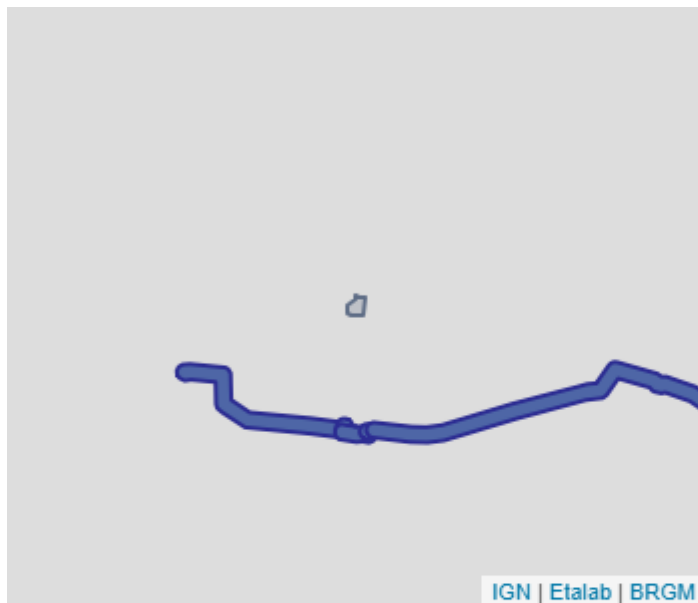
**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CANALISATIONS TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel, produits pétroliers ou chimiques) est située dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Il convient de rechercher une information plus précise en se rendant en mairie.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 23

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 18

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0200523A	08/09/2002	09/09/2002	19/09/2002	20/09/2002
INTE0200700A	16/11/2002	18/11/2002	17/01/2003	24/01/2003
INTE0200700A	25/11/2002	28/11/2002	17/01/2003	24/01/2003
INTE0300740A	01/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
INTE1828404A	09/08/2018	09/08/2018	22/10/2018	03/11/2018
INTE9100177A	12/10/1990	13/10/1990	28/03/1991	17/04/1991
INTE9200465A	21/09/1992	23/09/1992	12/10/1992	13/10/1992
INTE9300038A	08/07/1992	08/07/1992	04/02/1993	27/02/1993
INTE9300655A	08/10/1993	22/10/1993	29/11/1993	15/12/1993
INTE9300703A	24/08/1993	24/08/1993	05/01/1994	21/01/1994
INTE9400046A	06/01/1994	12/01/1994	26/01/1994	10/02/1994
INTE9400580A	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
INTE9700212A	13/11/1996	13/11/1996	28/05/1997	01/06/1997
INTE9800515A	31/05/1998	31/05/1998	29/12/1998	13/01/1999
INTX9210012A	30/07/1991	31/07/1991	14/01/1992	05/02/1992
IOCE1100825A	06/09/2010	08/09/2010	10/01/2011	13/01/2011
NOR19821130	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
NOR19861017	26/08/1986	26/08/1986	17/10/1986	20/11/1986

Sécheresse : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1920338A	01/01/2018	31/03/2018	16/07/2019	09/08/2019
INTE2014522A	01/04/2019	30/09/2019	17/06/2020	10/07/2020
IOME2308745A	01/04/2022	30/09/2022	03/04/2023	03/05/2023
IOME2415881A	01/04/2023	31/12/2023	18/06/2024	02/07/2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19821130	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
CITADIS	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100057250
COLLECTION LAMBERT EN AVIGNON	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100037064



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
Fonderie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996016
Garage Automobiles ROUX	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996290
Dépôt d'huiles de pétrole, garage Provençal	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996324
Emaillage de pièces de bicyclettes	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996356
Teinturerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996418
Dépôt d'huiles de pétrole	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996419
Dépôt d'huiles de pétrole	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996423
Atelier de teinturier et dégraisseur	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996429
Mégisserie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996432
Fonderie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996435
Garage automobile & station service	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996436
Garage "Saint-Didier"	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996442
Fabrique d'allumettes chimiques	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996462
Teinturerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996655
Fabrique d'allumettes chimiques	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996665
Pressing	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996811
Atelier de dégraissage des vêtements, compresseur d'air	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996938
Dépôt de bouteilles héliogaz	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996977
Station essence	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997147
Atelier d'émaillage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997339



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nom du site	Fiche détaillée
Dépôt de gaz	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997346
Scierie de pierres	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997557
Dépôt d'allumettes chimiques	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997657
Pressing" la Pince à linge"	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3998074
Atelier de secrétage de peaux de lapins	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996041
Dépôt de mazout	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996283
Buanderie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996295
Garage automobile	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996298
Dépôt d'essence	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996308
Dépôt de liquides inflammables	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996316
Dépôt d'huiles de pétrole	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996323
Dépôt d'huiles de pétrole	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996420
Fonderie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996427
Fabrique de liqueurs	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996433
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996441
Fabrique de liqueurs	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996453
Distillerie d'alcool	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996644
Dépôt de liquides inflammables	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996654
Atelier de secrétage de peaux de lapins	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996658
Dépôt de gaz	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996662
Dépôt d'acétylène dissous	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996736



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nom du site	Fiche détaillée
Usine à Gaz d'Avignon	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996845
Buanderie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3996910
Garage automobile	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997006
Nettoyage à sec	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997017
Dépôt de liquides inflammables	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997099
Papeterie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997261
Dépôt de cellulose	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997300
Dépôt de cellulose	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997377
Dépôt de gaz	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997426
Garage automobile	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997441
Dépôt d'acétylène dissous	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997468
Scierie de marbre	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997551
Station service	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997623
Dépôt de cellulose	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997651
Entrepôts de produits chimiques	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997863
Papeterie "FOURNIER"	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997864
Teinturerie et pressing	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3997929
Dépôt de "Raffinerie du Midi"	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3998063
Atelier de fabrication de cartouches de poudre de chasse et magasin d'armurerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3998065
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3999218



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inventaire des site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)

Nom du site	Fiche détaillée
Groupe scolaire Frédéric Mistral	<a href="https://fiches-
risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00044110101">https://fiches- risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00044110101



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nom du site

Fiche détaillée

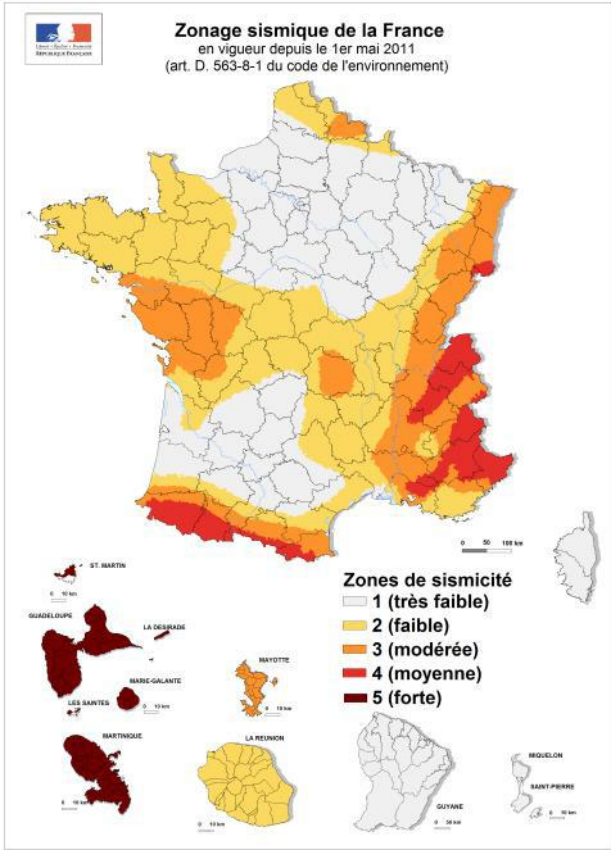
Le zonage sismique sur ma commune

Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d’aboutir à l’élaboration d’un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d’être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d’établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s’appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d’exposition **au risque sismique**.

La réglementation distingue quatre catégories d’importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n’y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)



Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone5	
		Aucune exigence		Eurocode 8		
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n’est imposée ;
- en zone 2, aucune règle parasismique n’est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l’Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en zone 3 et 4, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s’appliquer pour les maisons individuelles;
- en zone 5, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s’appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu’est-ce qu’un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? —> <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? —> <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>